

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS AUX CENTRES DE LOISIRS DE PUYRICARD ET COUTERON

août-19

PERIODE	DATE DE FONCTIONNEMENT	NBR JOURS	DATE DE DEPOT DES FORMULAIRES D'INSCRIPTIONS		DATE LIMITE ANNULATION par l'envoi du formulaire à l'adresse spécifique annulation@cscdavin.org
			PUYRICARD <i>Ouverture des inscriptions 8h30 Hors vacances été</i>	COUTERON <i>Ouverture des inscriptions 8h 30 Hors vacances été</i>	
PAUSE CARTABLE	Du Lundi 2 septembre 2019 au vendredi 3 juillet 2020	A la demande	A partir du lundi 3 juin 2019 pour les habitués directement auprès de la responsable de la pause cartable et A partir du mardi 25 juin 2019 pour les nouveaux au secrétariat du CSC		
Mercredis du 4 ^{ème} trimestre 2019	Du mercredi 4 septembre 2019 au mercredi 18 décembre 2019	13 jours	A partir du mardi 18 juin 2019 pour les habitués et à partir du mardi 25 juin 2019 pour les occasionnels	A partir du mardi 18 juin 2019 pour les habitués et à partir du jeudi 27 juin 2019 pour les occasionnels	Annulation avant le mardi 11h30 pour le mercredi de la semaine suivante .
Vacances de toussaints	Du lundi 21 octobre 2019 au jeudi 31 octobre 2019	9 Jours	A partir du mardi 24 septembre 2019 pour les habitués et à partir du mardi 1er Oct 2019 pour les occasionnels	A partir du mardi 24 septembre 2019 pour les habitués et à partir du jeudi 3 octobre 2019 pour les occasionnels	Avant le vendredi 11 octobre 2019 à 11h30
Vacances de Noël	Du Jeudi 2 janvier 2020 au vendredi 3 janvier 2020	2 Jours	A partir du mardi 26 novembre 2019 pour les habitués et A partir du mardi 3 décembre 2019 pour les occasionnels	Attention : Le centre de loisirs de Couteron fermera durant les vacances de Noël. Un accueil avec ramassage sera toutefois assuré dans les locaux de Puyricard	Avant le vendredi 13 décembre 2019 à 11h30
Mercredis du 1 ^{er} trimestre 2020 et du 2 ^{ème} trimestre 2020	Du mercredi 8 janvier 2020 au mercredi 25 mars 2020 Du mercredi 1er avril 2020 au mercredi 2 juillet 2020	10 Jours + 12 jours	A partir du mardi 26 novembre 2019 pour les habitués et A partir du mardi 3 décembre 2019 pour les occasionnels	A partir du mardi 26 novembre 2019 pour les habitués et à partir du jeudi 5 décembre 2019 pour les occasionnels	Annulation avant le mardi 11h30 pour le mercredi de la semaine suivante.
Vacances d'hiver	Du lundi 17 février 2020 au vendredi 28 février 2020	10 Jours	A partir du mardi 21 janvier 2020 pour les habitués et à partir du mardi 28 janvier 2020 pour les occasionnels	A partir du mardi 21 janvier 2020 pour les habitués et à partir du jeudi 30 janvier 2020 pour les occasionnels	Avant le vendredi 7 février 2020 à 11h30
Vacances de Printemps	Du mardi 14 avril 2020 au vendredi 24 avril 2020	9 Jours	A partir du mardi 17 mars 2020 pour les habitués et à partir du mardi 24 mars 2020 pour les occasionnels	A partir du mardi 17 mars 2020 pour les habitués et à partir du jeudi 26 mars 2020 pour les occasionnels	Avant le vendredi 3 avril 2020 à 11h30
Vacances été 2020	Du lundi 6 juillet 2020 au jeudi 27 août 2020 <i>Attention : Le centre de loisirs de Couteron fermera du 3/08 au 27/08. Un accueil avec ramassage en car sera toutefois assuré dans les locaux de Puyricard durant cette période</i>	38 Jours	- A partir du lundi 4 mai 2020 8h pour les habitués puis confirmation définitive de votre inscription lors d'un Rendez-vous fixé avec vous entre le 13 et 29 mai (RV Numérique) - A partir du mardi 2 juin 2020 8h pour les occasionnels puis confirmation définitive de votre inscription lors d'un Rendez-vous fixé avec vous entre le 5 juin et 12 juin - A partir du Mardi 16 juin 2020 8h30 pour les hors communes	Annulation <u>2 semaines fermes avant</u> le premier jour de la période fréquentée. - Pour l'ALSH de juillet : Date limite le vendredi 19 juin 2020 - Pour l'ALSH d'août : Date limite le vendredi 17 juillet 2020	
Critères de Répartition entre Habitués et Occasionnels	HABITUÉS + de 5 jours de présence depuis juillet N-1 OCCASIONNELS - de 5 jours de présence depuis juillet N-1		Afin de vous éviter de nombreux déplacements les inscriptions à l'ALSH, hors période d'été, pour les habitués uniquement (à jour des documents administratifs) peuvent s'effectuer comme suit aux dates détaillées ci-dessus : ⇒ Retour des fiches d'inscriptions - Par mail, à l'adresse « reservation@cscdavin.org », à ces dates, à compter de 8h00 - Par courrier, ou en le déposant directement au secrétariat aux heures d'ouverture du CSC ⇒ Le règlement pourra se faire par courrier (chèques) ou directement au secrétariat (chèque, espèces, Chèque vacances...) dès réception d'un mail de confirmation du CSC Davin, vous précisant les disponibilités et la somme à payer (max 3 jours)		

Attention les familles ne respectant pas ces délais de paiement ne pourront plus utiliser ce mode d'inscription.